



## Relocaliser l'agriculture nourricière autour des agglomérations

La relocalisation alimentaire et le recours accru aux circuits-courts se sont imposés dans l'agenda des collectivités françaises au travers de la loi Egalim, mais aussi par la demande de plus en plus importante des citoyens, encore renforcée par la récente crise sanitaire, et enfin par celle des porteurs de projets agricoles, nombreux à se projeter dans des fermes de proximité à taille humaine.

Mais si nous voulons relocaliser 10% de la consommation de légumes frais autour d'une ville comme Lorient ou Pau, ce sont plus de 100 fermes maraîchères de proximité (200 ha) qu'il faudra créer (source [Terre de Liens - FNAB](#)) !

Pour relever ce défi, les coopératives d'intérêt collectif (SCIC) de La Ceinture Verte fédèrent l'ensemble des acteurs de la filière et des citoyens engagés sur un territoire pour **installer plus de maraîchers et leur garantir un revenu décent.**

### **Un fonctionnement en coopérative**

La Ceinture Verte est un groupe coopératif national issu de l'**Economie Sociale et Solidaire (ESS)**, son objectif est de rendre viable des centaines d'exploitations agricoles. Sa rentabilité est une contrainte, pas un but. **La S.A.S Ceinture Verte Groupe anime un réseau de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) indépendantes sur chaque territoire et leur fournit des services mutualisés** : communication, recrutement, identification du foncier, ingénierie de mise en oeuvre, structuration des financements, animation de la gouvernance, sélection des maraîchers installés, accompagnement technico-économique, et suivi administratif. **Son objet social : installer des agriculteurs et maximiser leur revenus en circuits courts pour nourrir le territoire en produits de qualité sur le long terme.**

La création d'une nouvelle coopérative Ceinture Verte est le fruit de la rencontre entre une **volonté institutionnelle exprimée au plus haut niveau par le président.e de l'agglomération, les acteurs du développement agricole (Chambre d'agriculture et GAB en tête)** et la dynamique entrepreneuriale que nous impulsions. La gouvernance de la SCIC est celle d'une coopérative (1 personne = 1 voix), on y retrouve plusieurs collèges de vote :

- le **collège des fondateurs** : agglomération, chambre d'agriculture, GAB, SAS Ceinture Verte,
- le **collège des producteurs** : les maraîchers installés, premiers bénéficiaires du dispositif,
- le **collège des partenaires** : lycée agricole, Jardins de Cocagne, légumeries, CIVAM, couveuses, syndicats agricoles ...,
- le **collège des collectivités** : lorsqu'elles portent le foncier ou apportent les débouchés,
- le **collège des investisseurs solidaires** : citoyens du territoire, banques mutualistes ...

### **Une solution clé-en-main pour les porteurs de projets**

L'installation d'agriculteurs se heurte à de nombreux freins, le premier étant l'accès à un foncier en adéquation avec les projets de néo-ruraux souvent tournés vers la petite exploitation, les autres étant le sous-financement, et enfin l'isolement.

La Ceinture Verte lève tous ces freins en mettant à disposition des agriculteurs:

- **un foncier adapté au maraîchage** (2-3 ha de SAU, qualités agronomiques et ressource en eau disponible),
- **des équipements performants** (tunnels, système d'irrigation, bâtiment),
- **un accompagnement technico-économique de qualité** (de la part d'un conseiller technique et d'un maraîcher expérimenté).

Les partenariats noués avec **les collectivités et les acteurs de la filière facilitent l'accès au foncier**, public comme privé. Ces derniers **participent activement à l'accompagnement des maraîchers installés** (conseillers de la chambre d'agriculture ou du GAB, agriculteurs tuteurs).

La Ceinture Verte cible avant tout porteurs de projet Hors Cadre Familial et les reconversions professionnelles (30% à 50% des candidats à l'installation en agriculture) : parmi les 2500 nouveaux titulaires chaque année d'un Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA), plus d'un tiers échouent à trouver des terres pour s'installer. Les partenariats avec des centres de formation et les points installation (chambres d'agriculture, couveuses agricoles, RENETA, FADEAR ...) alimentent le vivier de **candidats maraîchers issus du territoire et au-delà**, et qui adopteront le **statut d'exploitant indépendant**.



## **Modèle économique**

Le maraîcher s'installe en **fermage** au travers d'un bail de carrière, résiliable s'il le souhaite tous les ans. Il s'engage en versant une **cotisation mensuelle à la coopérative**. Cette cotisation est **progressive**, de 300€ HT. la première année à 750€ HT. à partir de la quatrième année. Chaque cotisation donne droit à 150€ de parts sociales, permettant au maraîcher de **se constituer une épargne au fil de sa carrière**.

La Ceinture Verte SAS **facture des prestations à la SCIC** (ingénierie de mise en œuvre, accompagnement des maraîchers, recrutement des maraîchers, gestion administrative) et **prélève 10% de la cotisation globale** pour financer son action en faveur de la productivité des fermes maraîchères. L'équilibrage du modèle économique, qui doit tenir compte du remboursement des emprunts, de l'accompagnement, des défauts, vacances, turn-over, et dépenses d'entretien, nécessite une contribution d'environ 710€ par mois et par maraîcher sur la base du périmètre de service actuel. Le choix d'une cotisation progressive avec l'ancienneté et les résultats économiques des maraîchers offre une solution permettant de mieux répartir ce montant.

**Les investissements dans les fermes (180.000€ en moyenne) sont portés par la SCIC** et sont financés par les apports en capital de ses associés (au premier rang desquels on retrouve l'agglomération pour des montants de l'ordre de 100 à 200.000€ au moment de la constitution), le financement bancaire et les subventions.





**L'effet levier produit par l'emprunt bancaire et les subventions** permet aux associés fondateurs de la SCIC de multiplier par près de 40 l'impact de leurs investissements : 5.000€ de capital permettent de réunir 20.000€ de fonds propres issus du territoire et de lancer ainsi une exploitation réclamant 100.000€ d'emprunt pour 180 000€ d'investissements bruts.

### **Ceintures Vertes en activité**

Créé en 2020, le groupe Ceinture Verte a créé des Ceintures Vertes sur cinq territoires à ce jour et fin 2022 elle a aménagé 12 fermes pour 9 maraîchers en activité :

- **Ceinture Verte du Pays de Béarn** (avril 2020)
- **Ceinture Verte de la Drôme** (janvier 2021)
- **Ceinture Verte du Terroir de Limoges** (septembre 2021)
- **Ceinture Verte Le Havre Seine** (octobre 2021)
- **Ceinture Verte Clermont-Auvergne** (juillet 2022)

Plusieurs coopératives Ceinture Verte sont à l'étude, notamment en Normandie, sur **Paris-Est**, à Poitiers, en Savoie et en Haute-Savoie.